

## **végétalisation des toitures et projets innovants quand ville et nature font bon ménage**

**La Municipalité propose de renforcer les mesures visant à favoriser la nature en ville. Un soutien accru serait ainsi accordé à la végétalisation des toitures. Le préavis soumis au Conseil communal intègre également le lancement de plusieurs projets-pilotes (murs végétalisés, potagers sur toiture), ainsi que la stratégie pour lutter contre les plantes envahissantes. Il fait le point sur l'avancement du projet de parc naturel périurbain du Jorat.**

La politique « Nature en ville », approuvée par le Conseil communal en février 2013, a permis de mieux intégrer les aspects nature dans la planification urbaine, de favoriser la biodiversité, d'améliorer le maillage écologique et de contribuer à la sensibilisation de la population et des acteurs concernés. Un bilan de ces actions figure dans le préavis soumis au Conseil communal. Ces mesures méritent toutefois d'être encore renforcées de diverses manières par le développement du plan d'action annoncé dans le préavis précédent. A cet effet, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'500'000.-, principalement pour la végétalisation des toitures.

Actuellement, à Lausanne, 232 toitures sont végétalisées, ce qui représente 12.5% de la surface potentiellement concernée par de telles réalisations. La Ville de Bâle, pionnière et championne mondiale en la matière, en compte 30%. La Municipalité propose d'allouer un million de francs supplémentaires au soutien à la végétalisation de toitures privées, ainsi que de toitures de bâtiments propriété de la Ville dans le cadre de rénovations. Le montant de la subvention accordée aux propriétaires privés est fixé à CHF 40,-/m<sup>2</sup> pour une surface maximale de 300 m<sup>2</sup> par projet.

La Municipalité propose d'allouer 150'000 francs à la réalisation de projets-pilotes de végétalisation de murs et façades, 150'000 francs à un projet-pilote d'agriculture urbaine (potager) en toiture, ainsi que 100'000 francs pour des actions collaboratives visant la mobilisation de la société civile. De plus, la Ville souhaite lancer un concours annuel « Nature en ville », sur le modèle de ce qui se fait à Genève depuis 2014, pour un montant de 100'000.- sur 5 ans.

Le rapport-préavis présente par ailleurs les mesures mises en place en janvier 2016 pour lutter contre les plantes envahissantes, répondant ainsi à un postulat de Mme Séverine Evéquo. Enfin, il fait le point sur les procédures en cours et les prochaines échéances en vue de créer d'ici 2020 un parc naturel périurbain du Jorat. Finalement des cartes topographiques incluant différents parcours de découverte de la nature joratoise sont désormais disponibles sur le site de la Ville, conformément à la demande formulée dans un postulat de M. Bertrand Picard.

La direction des finances et du patrimoine vert  
Administration générale et culture  
La direction des travaux  
La direction du logement et de la sécurité publique  
La direction de l'enfance, de la jeunesse et  
de la cohésion sociale

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**

*Le préavis n° 2016/27 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

*Les cartes topographiques du Jorat sont disponibles sur le [site internet de la Ville](http://site.internet.de.la.Ville).*

Lausanne, le 21 avril 2016